

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Monday, June 16, 2025

11:00 a.m.

GOVERNMENT ORDERS

Government Business

No. 1 — The Leader of the Government in the House of Commons — Proceedings on Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act (resuming debate on the amendment of Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères))

Length of speeches, pursuant to Standing Order 43:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

Closure — notice given Friday, June 13, 2025, pursuant to Standing Order 57.

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

DEFERRED RECORDED DIVISIONS

Business of Supply

Opposition motion — Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes) — GCStrategies Inc.

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 45.

Length of bells — 15 minutes maximum.

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First Reading of Senate Public Bills

Motions
Presenting Petitions (15 minutes maximum)
Questions on the Order Paper

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Government Business

Resuming debate interrupted at 2:00 p.m.

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le lundi 16 juin 2025

11 heures

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Affaires émanant du gouvernement

N^o 1 — Le leader du gouvernement à la Chambre des communes — Délibérations sur le projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada (reprise du débat sur l'amendement de Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères))

Durée des discours, conformément à l'article 43 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Clôture — avis donné le vendredi 13 juin 2025, conformément à l'article 57 du Règlement.

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes) — GCStrategies Inc.

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 45 du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 15 minutes.

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (maximum de 15 minutes)
Questions inscrites au Feuilleton

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Affaires émanant du gouvernement

Reprise du débat interrompu à 14 heures.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — four minutes maximum.

Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.

Member's reply — one minute maximum.

Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.

Réplique du député — maximum d'une minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE**PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS****PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS****TUESDAY, JUNE 17, 2025****LE MARDI 17 JUIN 2025****Business of Supply****Travaux des subsides**

Fourth and final allotted day

Quatrième et dernier jour désigné